



Bon à savoir

Participation employeur

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les employeurs doivent prendre en charge 50 % du coût des abonnements de transport public de leurs salariés. Pour un actif abonné au mois, le trajet unitaire revient à moins de 0,50 € ! Renseignez-vous !

Bon plan pour les jeunes

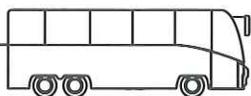
Munis de leur carte d'abonnement aux transports scolaires régionaux, les jeunes pourront voyager gratuitement sur l'ensemble des lignes régionales hors temps scolaire : mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires (sauf estivales).



• La Région Nouvelle-Aquitaine finance 90 % du coût de votre voyage.



• Un car complet, c'est près de 60 voitures* en moins sur la route !
* En autosolisme



OÙ ACHETER VOTRE TITRE DE TRANSPORT ET SE RENSEIGNER ?

Cartrans

2 bis boulevard Pasteur 16000 ANGOULÊME
Tél. 05 45 95 95 99

Ouvert du mardi au vendredi de 13 h 15 à 17 h 15

CITRAM-Charente

(lignes 1, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 23)

Tél. 05 45 25 99 99
www.citram-charente.fr

THORIN-VRIET

(lignes 3, 20, 21 et 24)

Tél. 05 45 22 20 05
www.thorin-vriet.com

SEMAAAS

(ligne R3- Pons-Angoulême)

Tél. 05 46 97 52 00
www.aunis-saintonge.fr

Pour une demande d'abonnement, vous pouvez remplir le formulaire ci-contre et le transmettre aux transporteurs ci-dessus accompagné de votre règlement.

Région Nouvelle-Aquitaine - 1819 DEP/TAR 16 - décembre 2019.

TRANSPORT EN CAR



TARIFS, ABONNEMENTS



CHARENTE • JANVIER 2020

transports.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte